



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 23 mai 2023 — N° 45

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 24.

Le débat se poursuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

23 mai 2023

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, est ajourné, et la motion d'ajournement proposée par M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, devient caduque.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter le journal *La Voix du Sud*, lauréat des Grands Prix des hebdomadaires.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Conseil du statut de la femme.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du programme des rangers juniors canadiens.

23 mai 2023

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Moridja Kitenge Banza, artiste multidisciplinaire.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'avancement du projet de rénovation de la maison Bouthillier.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner la Journée de commémoration du génocide tamoul.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 30^e Festival du TRAC.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner la Journée de La Matapédia.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Gala Les Pléiades et le 150^e anniversaire de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à visiter les marchés publics du Haut-Saint-François.

23 mai 2023

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Cercle de fermières Lac-Saint-Charles.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage aux maires et aux mairesses de la circonscription de Soulanges.

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019 de Transition énergétique Québec;

(Dépôt n° 577-20230523)

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 de Transition énergétique Québec;

(Dépôt n° 578-20230523)

23 mai 2023

Les états financiers de l'exercice de sept mois clos le 31 octobre 2020 de Transition énergétique Québec.

(Dépôt n° 579-20230523)

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le plan stratégique 2021-2025 de la Régie des alcools, des courses et des jeux, modifié en avril 2023. Ce document est accompagné d'un tableau synoptique.

(Dépôt n° 580-20230523)

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

(Dépôt n° 581-20230523)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 23 concernant le traitement fiscal des prestations versées par le Programme de revenu de base, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 18 avril 2023 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 582-20230523)

La réponse à la question écrite n° 26 concernant la vente des produits des microdistilleries sur leurs lieux de fabrication, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 avril 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 583-20230523)

23 mai 2023

Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 24 mai 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 584-20230523)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 18, 19 et 20 avril ainsi que les 9, 10, 11 et 23 mai 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 585-20230523)

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 9, 10 et 11 mai 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions.

(Dépôt n° 586-20230523)

23 mai 2023

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 351 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration du diagnostic et de la prise en charge du syndrome d'Ehlers-Danlos.

(Dépôt n° 587-20230523)

M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 067 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien financier temporaire pour les familles en attente d'une place en service de garde éducatif.

(Dépôt n° 588-20230523)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Roberge, ministre de la Langue française, présente une motion concernant les modalités de l'adoption par le Sénat du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres loi; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

23 mai 2023

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d’opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les nominations à la magistrature au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire, M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l’Assemblée nationale rappelle que, dans certains programmes d’aide sociale, les prestations de deux personnes qui cohabitent sont regroupées dans un seul chèque pour couvrir les besoins de deux personnes;

QU’elle prenne acte que cette façon de faire porte atteinte à l’indépendance financière et à la vie privée des personnes et augmente indûment le risque d’endettement;

QU’elle demande au gouvernement de poursuivre ses démarches de consultation afin que le prochain plan de lutte à la pauvreté tienne compte du droit des personnes assistées sociales de cohabiter, de s’entraider et de s’aimer sans que cela affecte le montant de leurs prestations;

QU’elle demande au gouvernement d’écouter les préoccupations des prestataires d’aide sociale par des consultations afin d’améliorer leurs conditions dans le prochain plan de lutte à la pauvreté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 93 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

23 mai 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que par leurs fonctions de législateurs, contrôleurs de l'action gouvernementale et d'intermédiaires entre les citoyens et l'administration publique, ses membres occupent un rôle fondamental dans la vie démocratique du Québec;

QU'elle réitère que le plein exercice de ces fonctions est tributaire d'une certaine liberté de parole et indépendance d'esprit;

QU'elle rappelle que le rôle du député comprend notamment la représentation et la défense des intérêts de la circonscription et de la région qu'il représente;

QU'elle affirme l'importance de valoriser les débats, la réflexion et l'indépendance de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et démocratiques, et contribuant ainsi à une meilleure confiance envers nos institutions démocratiques et parlementaires.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 94 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

23 mai 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut national d'excellence en éducation, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques, le jeudi 1^{er} juin 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05, de 14 h 45 à 18 heures et de 19 h 30 à 21h55, le vendredi 2 juin 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50, le mardi 6 juin 2023, de 10 heures à 11 h 35, d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 17 h 40 et de 19 h 30 à 21 h 05 et le mercredi 7 juin 2023 d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

D^r Égide Royer, psychologue et spécialiste de la réussite scolaire
M. Martin Maltais, professeur, UQAR (co-auteur du rapport du Groupe de travail sur la création d'un institut national d'excellence en éducation)
Association montréalaise des directions d'établissement scolaire
Association québécoise du personnel de direction des écoles
Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement
Fédération des centres de services scolaires du Québec
Fédération des comités de parents du Québec
Regroupement des comités de parents autonomes du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération autonome de l'enseignement
Fédération des syndicats de l'enseignement
M. Normand Baillargeon
Association des directions générales scolaires du Québec

23 mai 2023

MM. Steve Bissonnette et Mario Richard, TÉLUQ
M. Julien Prud'homme, professeur, UQTR
Conseil supérieur de l'éducation
Mme Nancy Goyette, professeure, UQTR
Centrale des Syndicats du Québec
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Association des doyens, doyennes, directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec
L'école ensemble
Coalition Interjeune
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
Le regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Éducation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

23 mai 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 23 mai 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 24 mai 2023 après les avis touchant les commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Airbnb
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Corporation de l'industrie touristique du Québec
Association hôtellerie du Québec
Association hôtelière de la région de Québec
Revenu Québec
M. David Wachsmuth, professeur, Université McGill
Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
Front d'action populaire en réaménagement urbain
Alliance de l'industrie touristique du Québec
Ville de Montréal
M. Martin Blanchard

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et une minute trente au deuxième groupe d'opposition;

23 mai 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre du Tourisme soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 25, Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal.

23 mai 2023

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 24 mai 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale affirme que le plein respect des lois adoptées démocratiquement par le Parlement du Québec, plus particulièrement de la Loi électorale du Québec et de la Loi sur la consultation populaire, est une condition essentielle au maintien de la santé démocratique de la nation québécoise et du respect de sa volonté exprimée démocratiquement;

23 mai 2023

QU'elle rappelle que les conclusions du rapport du commissaire Bernard Grenier, publié en mai 2007, indiquent qu'une somme de 539 460 \$ a été engagée illégalement par Option Canada et le Conseil pour l'unité canadienne pendant la période référendaire de 1995;

QU'elle rappelle que la Commission Grenier n'avait pas obtenu le mandat de se pencher sur d'autres dépenses frauduleuses potentielles, notamment l'organisation du « love-in » et le placement publicitaire financé par Patrimoine Canada;

QU'elle affirme que près de 30 années se sont écoulées depuis la campagne référendaire de 1995 et que le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de la presse, le droit à l'information et le principe de la publicité des débats commandent la divulgation publique des documents colligés dans le cadre des travaux du commissaire Grenier, et ce au bénéfice du droit des générations futures à connaître l'histoire du Québec;

Par conséquent, qu'elle ordonne au gouvernement du Québec de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi pour permettre la déclassification de l'ensemble des documents de la Commission Grenier et d'entreprendre toutes les procédures législatives nécessaires à cette fin.

23 mai 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Bouazzi (Maurice-Richard) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans 12 mois ».

À 15 h 50, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 02.

La motion de report est déclarée recevable.

23 mai 2023

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 54 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition, et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Bouazzi (Maurice-Richard).

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 95 en annexe)

Pour : **9** Contre : **76** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne).

23 mai 2023

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) à M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « les propos tenus par le député d'Abitibi-Est sur l'itinérance »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) à M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, portant sur le sujet suivant : « l'absence de progrès dans le dossier des lagunes de Mercier ».

À 18 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 mai 2023, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 12 mai 2023, à 10 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 21 Loi n° 2 sur les crédits, 2023-2024

La Présidente

NATHALIE ROY

23 mai 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 93)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	

23 mai 2023

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 94)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	(Verchères)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	(Dubuc)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	

23 mai 2023

Sur la motion de report de M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

(Vote n° 95)

POUR - 9

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)

CONTRE - 76

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lefebvre (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	